

COMMUNIQUE DE PRESSE - 13 novembre 2012

ENERGIE : FAITES JOUER LA CONCURRENCE

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION

DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION ET DU MEDIEATEUR NATIONAL DE L'ENERGIE

Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les consommateurs sont libres de choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité. Entre les différentes offres et les démarches à suivre en cas de réclamation, il n'est pas facile de s'y retrouver. La nouvelle campagne d'information du médiateur national de l'énergie et de l'Institut national de la consommation vous aide à comprendre comment fonctionnent les marchés, quels sont les acteurs, comment choisir l'offre la plus adaptée à vos besoins et réagir en cas de problème.

Cette campagne d'information se déroule durant tout le mois de novembre et fait appel à trois médias, la télévision, la radio et Internet.

- **A la radio « LE FLASH ENERGIE »** : du 5 au 23 novembre 2012, 15 modules d'information d'une minute trente illustrés par des interviews d'experts qui expliquent comment fonctionnent les marchés de l'énergie et comment faire jouer la concurrence. Ces spots radio sont proposés à plus de 900 radios locales et régionales pour des diffusions gratuites.
- **A la télévision une série de 5 émissions de 2 minutes CONSOMAG « ENERGIE : FAITES JOUER LA CONCURRENCE »** : **Au sommaire** : s'informer sur les fournisseurs d'énergie et leurs offres, décrypter les factures de gaz et d'électricité, mieux connaître le rôle du médiateur national de l'énergie, savoir que faire en cas de litiges.

Les programmes sont diffusés du 12 au 17 novembre 2012, sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, France 1^{ère} et Pluzz.fr.

- **Sur Internet** : Une web vidéo présente les marchés de l'énergie aujourd'hui, décrypte les différentes offres et explique quelles sont les démarches à suivre en cas de litiges. Proposée gratuitement aux télévisions TNT, locales et nationales, aux sites Internet d'information ainsi qu'aux web TV, elle sera diffusée du 19 novembre au 14 décembre.

Toute la campagne est accessible sur les sites du médiateur national de l'énergie www.energie-mediateur.fr et de l'Institut National de la Consommation www.conso.net

Le médiateur national de l'énergie est une autorité administrative indépendante, chargée d'informer les consommateurs d'électricité et de gaz naturel sur leurs droits et de recommander des solutions aux litiges.

CONSOMAG est l'émission d'information des consommateurs produite par l'Institut national de la consommation. Aujourd'hui, CONSOMAG enregistre une audience cumulée moyenne de 3,5 millions de téléspectateurs par programme.

Contacts presse

Anne-Juliette REISSIER
Institut National de la Consommation
01 45 66 20 35
aj.reissier@inc60.fr

Katia Lefeuvre
Médiateur national de l'énergie
01 44 94 66 27
katia.lefeuvre@energie-mediateur.fr